



**Pôle expertise et support  
Division des Examens et Concours  
DEC 1**

**ARRÊTÉ FIXANT LE CALENDRIER DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT  
AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Session 2024**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE  
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER  
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

**VU** le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié et portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'état et à certains corps analogues ;

**VU** l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 18 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**ARRÊTÉ :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les épreuves de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2023 se dérouleront comme suit :



# ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des Examens et Concours

Pôle expertise et support  
Division des Examens et Concours  
DEC 1  
Affaire suivie par  
Lucile Lefèvre de la Houplière  
Chef de bureau

Abigail SIRET  
Gestionnaire  
04.67.91.50.43  
[exapro-saenes-sup@ac-montpellier.fr](mailto:exapro-saenes-sup@ac-montpellier.fr)

Rectorat  
31 rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
Cedex 2  
[www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr)

## ARRÊTÉ FIXANT LE CALENDRIER DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Session 2024

Épreuves écrites d'admissibilité	Mercredi 07 février 2024 de 13h à 16h
Publication des résultats d'admissibilité	Mercredi 06 mars 2024
Date limite envoi RAEP	Lundi 18 mars 2024 à 23:59
Épreuves orales d'admission	Mercredi 20, jeudi 21, vendredi 22 mars 2024
Publication des résultats d'admission	Lundi 25 mars 2024

### ARTICLE 2 :

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le

29 NOV. 2023

Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL